Nations Unies

S/PV.8732



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8732e séance

Mardi 25 février 2020, à 15 heures
New York

Président :	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Tayob
	Allemagne	M. Licharz
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Auväärt
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	Mme Morrison González
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme Gonsalves
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 27 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen (S/2020/70)

20-05036 (F)







La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 27 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen (S/2020/70)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/146, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/70, qui contient une lettre datée du 27 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Saint Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2511 (2020).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me réjouis vivement que la résolution 2511 (2020) ait été adoptée, mais je suis déçue que deux membres du Conseil se soient abstenus alors que nous avions pu précédemment obtenir un accord unanime sur le Yémen. Je suis particulièrement déçue que cela ait eu lieu après de longues négociations ce matin, portant sur le projet de résolution qui avait été passé en bleu. Cependant, je tiens à vous rendre hommage, Monsieur le Président, ainsi qu'à nos collègues français, dont l'aide nous a permis de parvenir à un texte qui, selon nous, pouvait être accepté par tous les membres.

Je voudrais signaler une question de plus grande portée. Le droit de veto risque de devenir une simple tactique de négociation. Si des pays participent à des négociations détaillées avec nous et ensuite ne soutiennent pas le texte, je pense qu'il s'agit d'une pratique déloyale. Ce genre de comportement présente un risque pour le Conseil de sécurité. Le Conseil risque de ne pas pouvoir s'acquitter de ses responsabilités. Je répète, pour mémoire, que les textes ne peuvent pas toujours être consensuels, à moins que nous soyons prêts à accepter le plus petit dénominateur commun et le texte le plus anodin possible. Si nous faisons cela, alors, encore une fois, nous ne nous acquittons pas de notre responsabilité.

Certains collègues autour de la table ont fait des compromis. Nous faisons des compromis sur notre texte idéal lorsque nous nous engageons dans des négociations dont le but est que le Conseil de sécurité s'exprime avec autorité. J'espère donc que cette situation n'annonce pas un changement dans la façon dont le Conseil de sécurité fonctionne. Encore une fois, pour mémoire, même si deux membres n'ont pas voté pour la résolution, celle-ci a été adoptée et entre donc en vigueur.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Royaume-Uni d'avoir élaboré cette résolution opportune et importante de manière aussi inclusive et transparente.

Aujourd'hui, les États-Unis ont voté pour la résolution 2511 (2020), qui reconduit les sanctions du Conseil contre les houthistes et les autres responsables du conflit au Yémen. Ces sanctions soutiennent les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies en vue de trouver une solution politique à cette guerre et elles nous aident à faire en sorte que les fauteurs de troubles en répondent. Tous les États Membres sont tenus d'appliquer ces sanctions dans leur intégralité.

Il n'en demeure pas moins qu'un État Membre continue de faire fi de manière flagrante des obligations

qui lui incombent au titre du régime de sanctions. Dans son récent rapport annuel, le Groupe d'experts sur le Yémen conclut que les houthistes continuent de recevoir des armes qui ont « les mêmes caractéristiques techniques que celles fabriquées en République islamique d'Iran » (*S/2020/70, p. 3)*. Ce n'est pas une constatation nouvelle. Depuis des années, le Groupe d'experts sur le Yémen, en collaboration avec l'équipe des Nations Unies chargée de surveiller l'application de la résolution 2231 (2015), rapporte que les houthistes tirent des missiles balistiques et des drones de conception iranienne. Les houthistes n'ont pas fait apparaître comme par magie leur capacité de tirer des armes perfectionnées à des centaines de kilomètres jusqu'en Arabie saoudite et dans d'autres États voisins. L'Iran a livré clandestinement ces armes aux houthistes et a ainsi violé l'embargo ciblé sur les armes imposé par le Conseil aux houthistes ainsi que l'embargo sur les armes imposé par le Conseil à l'Iran.

En outre, les violations de l'Iran se poursuivent. La semaine dernière, nous avons discuté de la manière dont la marine des États-Unis a intercepté 358 missiles supplémentaires de fabrication iranienne et d'autres composants d'armes qui étaient probablement en cours d'acheminement vers les houthistes. Cette cargaison était un autre exemple des tentatives d'introduction clandestine d'un nouveau système iranien de missiles sol-air, dont le Groupe d'experts rend compte pour la première fois dans son rapport final de janvier. Non seulement l'Iran continue de fournir des armes aux houthistes, mais ce pays augmente également la sophistication de ces armes. Les armes iraniennes minent profondément le processus de paix, et nous devons donc les dénoncer.

Cette résolution demande également que le Groupe d'experts inclue des informations sur les composants disponibles dans le commerce qui sont utilisés pour assembler des missiles balistiques, des drones, des engins explosifs flottants et d'autres armes. Nous espérons que ces informations aideront les États Membres et les entreprises privées à exercer une plus grande vigilance sur le transfert de ces articles vers le Yémen. Nous demandons également à tous les États Membres d'aider le Groupe à recueillir ces informations, qui pourraient à terme renforcer la mise en œuvre des sanctions.

La résolution dénonce également, à juste titre, les violations commises par les houthistes à l'encontre de la population yéménite. Le Groupe d'experts a fait état d'une horrible campagne de violence sexuelle contre les femmes orchestrée par les houthistes. La résolution adoptée aujourd'hui condamne ces crimes. Le Conseil exige également une fois de plus que les houthistes cessent de s'ingérer dans l'action de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations d'aide, dont le travail est vital pour la survie des Yéménites. En mêlant leurs propres intérêts à l'aide humanitaire, les houthistes mettent en danger la vie des Yéménites.

Pour la première fois, le Conseil a mentionné le pétrolier *FSO SAFER* dans l'une de ses résolutions. Cet ajout traduit la vive inquiétude de la communauté internationale quant au risque de rupture du pétrolier, ce qui provoquerait une catastrophe environnementale en mer Rouge. L'Organisation a des équipes prêtes à inspecter le pétrolier et à aider à le réparer, mais les houthistes n'ont pas autorisé l'accès au navire. La résolution adoptée aujourd'hui indique clairement la nécessité pour l'ONU d'accéder sans tarder au pétrolier.

Enfin, les États-Unis soutiennent les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour fournir une aide au Yémen. Nous encourageons les entités compétentes à utiliser la dérogation aux sanctions prévue dans la résolution, le cas échéant, afin de s'assurer que leur travail important soit effectué conformément aux efforts faits par le Conseil de sécurité pour promouvoir la fin du conflit. Les États-Unis réitèrent donc une fois de plus leur ferme soutien aux efforts de l'Envoyé spécial, M. Martin Griffiths, en vue d'aider à trouver une solution politique au conflit. Nous appelons les parties à faire preuve de retenue et à s'efforcer de désamorcer les tensions afin que nous puissions maintenir des perspectives de paix.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à me réjouir de l'adoption de la résolution 2511 (2020). Après d'ultimes efforts, nous sommes parvenus à trouver une solution de compromis afin de maintenir l'unité du Conseil. Il est donc d'autant plus regrettable que cette unité soit rompue au moment du vote, alors qu'aucun élément problématique ne figure dans la résolution que nous venons d'adopter et que nous avons discutée jusqu'au bout afin d'aplanir nos différends. Je tiens à rappeler que les résolutions du Conseil sont le fruit de compromis. Chacun doit donc faire des concessions et personne ne peut espérer obtenir tous les gains souhaités au début d'une négociation. C'est le fondement même de l'exercice diplomatique et du multilatéralisme, que nous soutenons et que nous défendrons. Quel signal envoyons-nous aujourd'hui à la population yéménite,

alors qu'elle doit être le premier bénéficiaire de notre action au sein du Conseil?

Je remercie le Royaume-Uni pour les efforts qu'il a déployés afin de garantir l'adoption de cette résolution, et j'appelle tous les membres du Conseil à négocier de bonne foi et à agir avec responsabilité pour maintenir son unité, qui doit être la règle et non l'exception.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne se réjouit de l'adoption de la résolution 2511 (2020) par le Conseil de sécurité. Nous remercions le rédacteur, le Royaume-Uni, de son travail et de sa diligence, ainsi que les autres membres du Conseil de leur flexibilité et de leur engagement.

Par l'adoption de cette résolution, nous prenons acte de la situation sur le terrain et de la nécessité d'y remédier. Nous avons exprimé notre mécontentement face à la méfiance entre les parties, qui bloque les progrès vers le dialogue. Par cette résolution, nous avons montré que l'escalade de la violence au Yémen, la mort et la famine injustifiables qui frappent femmes et enfants, les difficultés complexes qui entravent les opérations humanitaires et la violence sexuelle qui sévit dans ce conflit armé sont autant d'éléments inacceptables.

Le Conseil a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela signifie que c'est à nous qu'il incombe de sauver des vies et de surveiller toute violation du droit humanitaire international qui intervient pendant un conflit. Ma délégation est pleinement convaincue que dans les circonstances actuelles, les sanctions sont nécessaires si nous voulons appuyer le processus de paix et les efforts de l'Envoyé spécial afin de faire avancer le processus politique. Pour l'Indonésie, la violence et les opérations militaires justifient l'application de sanctions. Qui plus est, ceux qui entravent le processus de paix ou violent le droit international humanitaire doivent être tenus responsables.

Enfin, l'Indonésie se félicite que les membres du Conseil, dans l'intérêt du peuple yéménite, aient pu adopter la résolution. Nous ne l'avons pas fait pour nous; nous l'avons fait pour le peuple yéménite. Il doit savoir que le Conseil de sécurité est de son côté et que nous faisons de notre mieux pour mettre un terme à ses souffrances.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie n'a pas été en mesure d'appuyer la résolution 2511 (2020), rédigée par le Royaume-Uni, qui proroge le régime de sanctions et le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen, car toutes nos préoccupations n'ont pas été prises en compte. Au cours des consultations, nous avons présenté clairement et explicitement notre position de principe dûment justifiée. Nous avons clairement fait part de nos objections à une série de dispositions contenues dans le projet britannique. Nombre de nos remarques n'ont été prises en compte qu'aujourd'hui, alors qu'une nouvelle crise artificielle se dessinait au Conseil de sécurité. Tout cela aurait pu être convenu calmement, sans mélodrame ou précipitation.

Je souligne également qu'il n'y avait pas d'unité en vue lors de l'examen du rapport du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014). Cependant, moult questions litigieuses ont été intégrées dans le projet de résolution initial, et de nombreuses délégations n'ont pas eu la possibilité de participer sur un pied d'égalité aux efforts visant à parvenir à un texte équilibré. Que l'on me dise pourquoi il faut semer la division au sein du Conseil de sécurité, alors que la situation au Yémen exige nos efforts concertés et collectifs pour faciliter un règlement qui contribuerait à remettre le conflit sur la voie politique et garantirait un cessez-le-feu global ainsi que l'acheminement de l'aide au peuple yéménite.

Fort heureusement, nous avons pu, au moins aujourd'hui, éviter une telle division. Si cela n'avait pas été le cas, cela n'aurait fait que compliquer les efforts de l'ONU et de l'Envoyé spécial, M. Martin Griffiths, dont la Fédération de Russie appuie pleinement l'action. Nous soulignons une fois de plus la nécessité pour la communauté internationale d'œuvrer de concert pour parvenir à une stabilisation globale dans la région. Nous ne devrions pas nous attacher à isoler l'une ou l'autre partie ni à faire pression ou à rejeter la faute sur l'une ou l'autre, mais au contraire chercher de manière constructive des moyens de résoudre la crise.

L'objectif de la résolution était de proroger le régime de sanctions et le mandat du Groupe d'experts, et non de se faire concurrence en proposant des approches qui vont au-delà des objectifs de la résolution. Malheureusement, ce qui s'est passé aujourd'hui témoigne une fois de plus des méthodes de travail non constructives des auteurs du projet, qui auraient dû axer leurs efforts sur l'adoption d'un document consensuel prenant en compte toutes les voix, pas seulement la nôtre.

Une fois encore, nous soulignons que le mécanisme de rédacteur doit être sérieusement réexaminé. Ce sont les rédacteurs, et pas nous, qui sont mis dans l'embarras,

lorsque nos préoccupations ne sont pas prises en compte lors de l'élaboration d'un projet de résolution du Conseil de sécurité et sont souvent simplement balayées d'un revers de la main. Ce sont les auteurs. Si l'on ne veut pas nous écouter durant les consultations ni prendre en compte nos préoccupations, cela influera sur notre position concernant le vote, comme ce fut le cas aujourd'hui.

Nous ne souhaitons certainement pas tout obtenir pour nous-mêmes, comme certains l'ont prétendu aujourd'hui. Tout ce que nous voulons, c'est un texte de résolution qui soit équilibré. Toutefois, l'approche « à prendre ou à laisser » ne permet pas de compromis et nous ne pouvons y consentir.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La situation sur le terrain au Yémen s'est récemment aggravée. La réalisation d'un règlement politique se heurte à des difficultés et la situation humanitaire reste catastrophique. Étant donné que la prorogation des sanctions ciblées imposées par le Conseil de sécurité au Yémen et le renouvellement du mandat du Groupe d'experts sur le Yémen sont de nature à faire progresser le règlement politique de la question yéménite, la Chine y est, en principe, favorable et espère que le Conseil adoptera une résolution de reconduction technique.

Au cours des derniers jours, la Chine a pris une part active aux consultations sur la résolution 2511 (2020) et proposé de nombreux amendements au texte, dans l'espoir qu'il refléterait le consensus le plus large possible des membres du Conseil, éviterait d'introduire des facteurs complexes et préserverait l'unité du Conseil. Malheureusement, la résolution qui vient d'être mise aux voix ne répond pas aux préoccupations de la Chine. Elle ne pouvait dès lors que s'abstenir lors du vote, et ce, pour les raisons suivantes.

Premièrement, le projet exige que le Groupe d'experts étudie et établisse une liste des composants disponibles dans le commerce qui ont été utilisés pour assembler des drones. Ce mandat est beaucoup trop général. Le dernier texte a imposé certaines limites au mandat, mais indique clairement que cette requête ne doit pas compromettre les activités commerciales légitimes. Le Groupe d'experts doit se conformer strictement à son mandat et veiller à ce que son travail permette de limiter efficacement les activités des entités et des personnes soumises à sanctions et évite tout abus. Toutes les parties doivent, avant toute chose, participer à des discussions adéquates au sein du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).

Deuxièmement, le projet a apporté des modifications inutiles aux critères de désignation. La Chine partage les préoccupations exprimées au sujet du recrutement d'enfants soldats et des violences sexuelles liées au conflit, à la lumière de la situation actuelle. Mais le recrutement d'enfants soldats et la violence sexuelle en temps de conflit sont déjà inclus dans la résolution existante sous les critères de violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'inscription séparée de ces deux actes sur la liste n'a pas été pleinement examinée par le Comité des sanctions et n'est pas conforme à sa pratique. La Chine s'inquiète de la modification précipitée des critères de désignation par le Conseil de sécurité.

Enfin, la Chine voudrait souligner que la plupart des membres du Conseil, y compris la Chine, souhaitent que le processus politique au Yémen soit lancé rapidement. Nous ne voulons pas que le Yémen soit entraîné dans la situation complexe de la région. Les sanctions et le travail du Comité des sanctions devraient avoir pour objectif général de parvenir à un règlement politique, être plus constructifs et viser à prévenir toute nouvelle escalade des tensions.

M. Abarry (Niger) : Si on avait forcé la prise de décision ce matin, on aurait certainement raté l'occasion de montrer au peuple yéménite qu'on se tenait à ses côtés en ces moments difficiles de son histoire.

Le fait que deux membres importants du Conseil se soient abstenus aurait pu être évité, car l'idéal aurait dû être une adoption par consensus de cette résolution.

Je tiens à saluer votre sagesse, Monsieur le Président, qui a permis d'ouvrir les consultations dont le résultat transparaît à travers le vote de la résolution 2511 (2020). Quoi qu'on en dise, le report de quelques petites heures a permis au Conseil de se surpasser et de se retrouver sur ce qui compte le plus : avancer ensemble pour trouver des solutions dans l'intérêt de ceux qui en ont besoin.

Les violences et les violations graves des droits de l'homme qui ont cours au Yémen doivent cesser sans plus tarder. Que cette présidence de la Belgique, pays du consensus, continue à inspirer nos travaux et nos réflexions dans l'avenir.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

La Belgique salue l'adoption de la résolution 2511 (2020), qui renouvelle le régime des sanctions au

Yémen. Ce régime des sanctions est l'un des outils à la disposition du Conseil de sécurité pour contribuer à une solution au conflit au Yémen, et pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité.

Nous saluons les efforts du Royaume-Uni, ainsi que de tous les acteurs autour de cette table, pour trouver un compromis sur le texte. Il est important que le Conseil soit uni sur la question du Yémen, aussi avions-nous une adoption à l'unanimité.

Bien que la Belgique approuve la référence au recrutement ou à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés en tant que violation sanctionnable du droit international, nous avions espéré que le Conseil serait en mesure de convenir d'un critère autonome pour sanctionner ce recrutement ou cette utilisation. Le Conseil l'a déjà fait dans d'autres régimes de sanctions des Nations Unies, en plus des critères généraux de désignation du droit international humanitaire et des droits de l'homme. En effet, le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2019/509) contient de nombreuses informations vérifiées sur les raisons pour lesquelles la situation des enfants dans le conflit yéménite est désastreuse et exige notre attention continue.

Enfin, en ce qui concerne l'exemption humanitaire au cas par cas, dans le texte, au paragraphe 3, nous soutenons l'objectif de protéger l'assistance humanitaire des conséquence imprévues des régimes des sanctions. La Belgique est cependant en faveur d'exemptions humanitaires générales adaptées à chaque régime de sanctions. Le libellé du texte dans cette résolution ne constitue donc pas pour nous un précédent pour d'autres régimes des sanctions.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni, porte-plume pour le Yémen, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de l'adoption de la résolution 2511 (2020), dont nous nous félicitons, sur le renouvellement du régime des sanctions au Yémen.

Les conclusions du Groupe d'experts sur le Yémen reflètent le rôle important que le Conseil doit jouer pour mettre fin à la tragédie humanitaire et faire cesser la guerre aux effets désastreux que livrent depuis plus de cinq ans maintenant les milices armées houthistes, avec le soutien de l'Iran, contre le peuple yéménite. De fait, les violations commises par les milices houthistes ne sont pas nouvelles. Elles contrecarrent les efforts déployés par le Conseil de sécurité et les Nations Unies pour parvenir à la paix. Les milices tentent même de fouler aux pieds les obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord de Stockholm. Elles continuent d'accueillir des experts iraniens et bénéficient d'un soutien militaire et des armes de l'Iran : les milices comme le régime iranien sont ainsi coupables de violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité consacrées à l'embargo sur les armes. Nous aurions souhaité que, dans la résolution 2511 (2020), le Conseil énonce clairement une position ferme au regard de ces violations.

Le Gouvernement yéménite condamne toutes les pratiques et violations houthistes qui enfreignent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, y compris les agressions subies par les femmes yéménites, parmi lesquelles citons les arrestations, détentions arbitraires, vols, agressions sexuelles, coups, actes de torture et viols dans les prisons secrètes houthistes. Le Gouvernement yéménite demande que les responsables de ces violations répondent de leurs actes et que les milices soient condamnées et rendent compte devant la justice d'avoir enlevé des enfants dans les écoles et de les avoir envoyés combattre sur les lignes de front sans le consentement de leurs parents, voire à leur insu. Nous remercions le Groupe d'experts des faits qu'il cite dans le rapport (voir S/2020/70) sur cette question.

Nous avons souvent – à maintes reprises, même – appelé l'attention du Conseil sur les pratiques auxquelles se livrent les milices armées houthistes contre les organisations humanitaires et leur personnel, comme les vols, les pillages, les entraves à l'acheminement de l'assistance, l'octroi d'avantages à des personnes qui n'y ont pas droit et l'exploitation de la souffrance humaine dans le but d'en tirer des avantages politiques. Remédier à ces pratiques implique une riposte ferme afin d'y mettre un terme et d'en punir les auteurs. Nous soulignons qu'il importe que le Groupe d'experts puisse atteindre les zones contrôlées par les milices houthistes pour s'acquitter de son mandat, comme le prévoit la résolution qui vient d'être adoptée.

Le Gouvernement yéménite considère que les milices houthistes sont responsables de la grave menace de marée noire qui émane du pétrolier *FSO SAFER*. Nous soulignons qu'il faut, le plus rapidement possible,

accorder l'accès à l'équipe technique des Nations Unies chargée d'évaluer la situation du pétrolier. Nous engageons le Conseil à adopter une position ferme afin d'éviter une catastrophe écologique. Je réaffirme une nouvelle fois l'importance de laisser l'équipe technique des Nations Unies accéder au pétrolier avant qu'une éventuelle catastrophe environnementale se soit produite.

La séance est levée à 15 h 40.